

SEANCE DU 12 AVRIL 2010

L'An deux mil dix, le Douze Avril à 18h30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de RIONS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean DESPUJOLS, Maire.

Etaient présents : Messieurs DESPUJOLS BEYLARD ENCINAS LEAL BARGUES LEPINE MAZZI ZHAR

Mesdames CHAVEROCHE CASTANIER DERVAU REAUT SEUVE VERDU

Etait excusé : Monsieur CHABAN qui a donné procuration à Mr LEAL

Secrétaire de séance : Mme CASTANIER

Date de convocation : 02 avril 2010

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10.03.2010

Après lecture faite par Mr DESPUJOLS, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 Mars 2010.

ORDRE DU JOUR

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Mr BEYLARD, Président de la Commission Finances, présente le compte administratif 2009.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Après examen de toutes les écritures de 2009, il se dégage un résultat de l'exercice 2009 de :

SECTION D'EXPLOITATION

Réalisations Dépenses : 687 815.61
Recettes : 781 235.93 d'où un excédent de 93 420.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations Dépenses : 119 009.63
Recettes : 112 036.29 d'où un déficit de 6 973.34 €

RESULTAT DE CLOTURE 2009

Compte tenu du solde d'exécution de 2008, le résultat de clôture pour 2009 est le suivant :

Section de Fonctionnement :	+184 086.16 €
* Excédent reporté 2008 :	90 665.84
* Excédent 2009 :	93 420.32
Section d'Investissement :	+ 14 171.37 €
* Excédent reporté 2008 :	21 144.71
* Déficit 2009 :	6 973.34

Mr le Maire ne pouvant prendre part au vote se retire et Mr BEYLARD, Président, demande aux Conseillers de se prononcer sur ces réalisations.

A l'unanimité, par 14 voix pour, le compte administratif 2009 est approuvé.

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009, décide - à l'unanimité - de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	93 420.32
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	90 665.84
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent :	184 086.16

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	déficit :	6 973.34
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent :	21 144.71
Résultat comptable cumulé au E001	excédent :	14 171.37
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		183 600.00
Recettes d'investissement restant à réaliser		89 339.00
Solde des restes à réaliser		- 94 261.00

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)		80 089.63
En excédent reporté à la section de fonctionnement		103 996.53

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement

Recettes : R 002 Excédent reporté : 103 996.53 Euros

Section d'Investissement

Excédent : R 002 solde d'exécution N-1 : 14 171.37 Euros
Recettes : R1068 excédent de fonctionnt capitalisé : 80 089.63 Euros

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009

Après examen et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de 2009, dressé par Monsieur le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET UNIQUE 2010

- SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES

A l'unanimité, par 15 voix pour, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Caisse des Ecoles une subvention de 13 250.00 €.

- SUBVENTION AU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au CCAS une subvention de 7 000.00 €.

- CONTRIBUTIONS DIRECTES : VOTE DES 3 TAXES

Mr BEYLARD - Président de la Commission Finances - rappelle les taux moyens de 2009 au niveau :

	Département	National
Taxe d'Habitation	18.17	14.97
Taxe Foncière Bâti	24.59	19.32
Taxe Foncière Non Bâti	48.96	45.50

Il précise que la taxe professionnelle a été basculée sur la Communauté des Communes.

Le Président de la Commission Finances propose d'augmenter le taux des taxes de 1.50 % soit :

Taxe d'Habitation	: de 10.39 % à 10.55%
Taxe Foncière Bâti	: de 12.31 % à 12.49%
Taxe Foncière Non Bâti	: de 39.71 % à 40.31%

Le montant total du produit attendu s'élève à 270 221 €.

Les taux des 3 taxes sont mis au vote et acceptés à l'unanimité par 15 voix pour.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu d'augmenter les impôts car certaines recettes tels que les

droits de mutation lors des acquisitions immobilières sont en baisse. Cependant l'augmentation est légère compte tenu du contexte de la crise actuelle mais nécessaire si l'on ne veut pas s'exposer à une baisse sensible du fonds national de péréquation calculé sur la pression fiscale.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr BEYLARD présente l'état des subventions accordées aux différentes associations rionnaises et extra-rionnaises. Les dossiers ont été débattus dans le cadre de la Commission Vie Associative. Après examen des demandes, ont été accordées par 15 voix pour :

Amicale Sapeurs Pompiers	:	650 € + 400.00 € si Halloween a lieu
Corps Jeunes Sapeurs Pomp	:	350 €
A.S.R. Football	:	3 000 €
Automne Vermeil	:	900 €
CDC Vallon Artolie	:	5 000 € (pour le festival à Rions)
Gym-Tonic	:	1 200 €
Moto-Club	:	300 €
Sauvegarde Rions	:	1 600 €
ACCA	:	760 €
Cadets Cadillacais Béguey	:	300 €
FNACA	:	50 €
I.A.R.	:	300 € + 200.00 € si carnaval a lieu
Musaraigne	:	1 000 €
Entre 2	:	200 €
Amicale Anciens Combattants	:	150 €
Les Jardins de la Citadelle	:	500 €
Refuge des Clochards Poilus	:	305 €
Ici et Ailleurs	:	200 €
Prévention Routière	:	80 €

TOTAL	:	17 445 € voté 18 000 €

- PARTICIPATION BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à la bibliothèque municipale la somme de 1 400.00 € pour l'achat de livres et 300.00 € pour l'achat de petits matériels.

INDEMNITE ANNUELLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, DECIDE :

- L'attribution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité d'Exercice de Missions (IEM) prévues par les textes au bénéfice du personnel de la Commune;
- Les IAT et les IEM seront allouées aux fonctionnaires selon les filières professionnelles, à savoir :

Pour les IAT

- Filière Administrative : aux fonctionnaires de catégorie C, Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- Filière Technique : aux fonctionnaires de catégorie C, Adjoint Technique de 1^{ère} et 2^{ème} classe
- Filière Sociale : aux fonctionnaires de catégorie C, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} classe

Pour les IEM

Filière Administrative : aux fonctionnaires de catégorie A, Attaché

- La période de référence : du 1^{er} décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année en cours
- L'indemnité annuelle est fixée à 330.00 € brut calculée sur la durée légale hebdomadaire du temps de travail affecté à l'agent au cours des 12 mois et du nombre de mensualités qu'il a perçu pendant la période de référence.
- Cette indemnité sera attribuée annuellement en une fois sur la paye du mois de décembre
- Le bénéfice de ces indemnités est étendu dans les mêmes conditions aux agents non titulaires occupant des emplois de même nature que ceux relevant des cadres d'emplois attributaires mentionnés dans la présente délibération.
- Pour les contractuels, cette indemnité est intitulée Indemnité de Fin d'Année (IFA).

VOTE DU BUDGET UNIQUE 2010

Le Budget Unique a été élaboré par Mr BEYLARD qui le présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à Caract général	279 400	13 - Remb Rémun Pers	5 000
012 - Charges de Personnel	341 000	70 - Produit Ventes	41 700
65 - Charges Gestion courante	117 500	73 - Impôts et Taxes	321 000
66 - Charges Financières	15 000	74 - Dotations Subventions	393 000
68 - Dotations Amortissement	9 000		
73 - Atténuation Charges	420	75 - Produit Gestion Cour	32 500
022 - Fonds de Roulement	17 887.53		
023 - Virt à la section Invest	116 989	002 - Exc Ant reporté	103 996.53
	-----		-----
TOTAL GLOBAL	897 196.53		897 196.53

SECTION D'INVESTISSEMENT

16 - Rembt capital Emprunts	41 000	1068 - Excéd capitalisé	80 089.63
20 - Immobil Incorporel	19 000	10222 - FCTVA	13 702
(dont 10 000 € pour études)		10223 - TLE	9 428
21 - Immobil Corporel	310 000	1323 - Conseil Général	47 582
		1323 - FDAEC	17 170
		1323 - FDAVC	12 686
		1341 - DGE	11 300
		1321 - Etat	35 882
		2804 - Subv Equipt	9 000
		021 - Virt de section fonct	116 989
		001 - Ecx Ant reporté	14 171.37
		024 - Reprise tracteur	2 000
	-----		-----
TOTAL GLOBAL	370 000.00		370 000.00

Les travaux d'investissement proposés au conseil municipal sont les suivants :

Etude Convention Aménagement Ecole	: 5 000
Etude Aménagement Secrétariat de Mairie	: 5 000
Eglise : Toiture & Couverture	: 33 000
Salle Polyvalente : achat lave-vaisselle	: 3 000
Consolidation des Remparts	: 75 260
Voirie : Réfection	: 72 000
Electrification Portail Local Technique	: 7 000
Aménagement Aire de jeux Enfants	: 7 140

Signalétique	: 6 100
Borne à Incendie Le Broussey	: 4 500
Cloches Eglise Réparation	: 5 500
Maison Ecole : Toiture	: 10 000
Auberge Ancienne poste : fenêtres	: 10 000
Ecole : Travaux Nouvelle classe	: 19 000
Eclairage Public	: 5 000
Achat Tracteur	: 15 000
Cimetière : Columbarium	: 5 000
Illuminations	: 2 500
Aménagement Place d'Armes	: 30 000

Le Maire indique au Conseil Municipal que ce budget a été élaboré à la suite de plusieurs réunions de travail de la Commission Finances.

Ainsi présenté, Monsieur le Maire demande de voter le Budget Unique 2010. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont votées à l'unanimité.

DEMANDE SUBVENTION DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

- RENOVATION ET AMENAGEMENT BATIMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1er DEGRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 16 000.00 € HT soit 19 136.00 € TTC pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires publics du 1er degré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Madame la Sous-Préfète de la Gironde une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement soit 35% de l'investissement HT soit 5 600.00 €
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

- AMENAGEMENT PLACE D'ARMES

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été prévu au budget 2010 l'aménagement de la Place d'Armes estimés à 35 450.00 € HT soit 42 398.20 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour la réalisation de ce projet en 2010

- mandate Monsieur le Maire pour solliciter auprès de Madame la Sous-Préfète de la Gironde une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement soit 25% de l'investissement HT soit 8 862.50 €
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

- **RENOVATION ET AMENAGEMENT BATIMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU 1er DEGRE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le montant des travaux s'élève à 16 000.00 € HT soit 19 136.00 € TTC pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments scolaires publics du 1er degré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- donne son accord quant à la réalisation de ce projet
- mandate Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin de solliciter une subvention représentant 35% de l'investissement HT soit 5 600.00 €
- s'engage à financer le montant résiduel par autofinancement

ADELFA (Association Départementale d'Études et de Lutte contre la Grêle) : Renouvellement Cotisation 2010

Pour de soutenir la viticulture, le Conseil Municipal décide de renouveler sa cotisation pour l'année 2010 d'un montant de 200.00 €. Cette dépense sera inscrite au budget unique 2010.

REFUGE DES CLOCHARDS POILUS : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT 2010

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de partenariat avec cette association pour l'accueil des chiens errants. Une subvention de 305.00 € est attribuée pour 2010.

SECURITE DANS LE BOURG

Monsieur ENCINAS, Président de la Commission Voirie fait part aux conseillers que les travaux de sécurité dans le bourg sont commencés : installation de bornes Rue de Lavidon.

Des zones dites de rencontre seront créées dans les rues étroites avec mise en place de panneaux

limitant à 20 à l'heure la circulation , avec priorité aux piétons.

SIGNALETIQUE : NOMINATION D'UN REFERENT

Dans le cadre du projet signalétique, chaque commune doit nommer un référent. A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur ENCINAS Robert, président de la Commission Espaces publics Voirie Environnement.

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A RIONS ET RESIDANT DANS UNE AUTRE COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que l'école de RIONS accueille des enfants de communes qui n'ont pas d'école et qu'il a lieu de faire participer ces communes aux frais de scolarisation de leurs enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- fixe le montant de la participation à 675 € par enfant pour l'année 2009/2010
- charge le Maire de mettre en place une convention avec chacune des communes de résidence concernée.

AUBERGE DE L'ANCIENNE PLACE : INSTALLATION TERRASSE

Le gérant de l'Auberge de l'Ancienne Poste demande d'occuper une partie de la Place Cazeaux Cazalet pour y installer une terrasse avec des tables et chaises.

Après discussion, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de lui céder à titre gratuit un emplacement délimité sur cette place
- charge le Maire d'établir une convention relative à l'utilisation du domaine public à des fins commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.